

JE FAIS UN DON À MON CCAS

JE PARTICIPE
AUX ACTIONS
DE MON CCAS !



Centre Communal d'Action Sociale
10 rue de la Folie
92420 VAUCRESSON
01 71 02 80 90

CONNAISSEZ-VOUS LE CCAS ?

(Centre communal d'action sociale)

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville accompagne les Vaucressonnais au quotidien, des plus jeunes aux plus anciens.

Grâce à ses actions de proximité, le CCAS contribue à la solidarité et à l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Accompagnement des personnes âgées ou celui des familles et leurs enfants, le CCAS reçoit, conseille et oriente les Vaucressonnais dans les démarches à effectuer.

**J'AGIS POUR LE
QUOTIDIEN DES
HABITANTS
DE MA COMMUNE !**

Quelques exemples où votre aide est précieuse :

▲ **Apporter une aide alimentaire.** Le CCAS, sur évaluation d'un travailleur social, fournit une aide alimentaire ponctuelle aux Vaucressonnais en grande difficulté.

▲ **Rompre l'isolement.** Plusieurs actions sont mises en place tout au long de l'année comme les repas mensuels des seniors, les ateliers de prévention santé, etc...

▲ **Soutenir les familles** vaucressonnaises : aides à l'accès à la culture et au sport par les bons familles, etc..

▲ **Lutte contre l'exclusion et la pauvreté**

Le CCAS accompagne les Vaucressonnais en difficulté dans leur parcours social et, en parallèle, attribue des aides pour faire face aux difficultés ponctuelles de la vie qu'ils rencontrent : prise en charge de frais de cantine ou d'une dépense de santé, etc...

Une partie des actions menées par le CCAS dépend directement de votre générosité. Entreprise ou particulier, votre geste peut bénéficier d'une déduction fiscale.

Alors, n'hésitez plus !

PARTICULIERS

Réduction d'impôt de 66% :

En vertu de l'article 200 du Code général des impôts qui prévoit le dispositif de déduction fiscale, le CCAS est assimilé à un « organisme d'intérêt général ayant un caractère [...] social ». Le don d'un particulier au CCAS ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 % de son montant dans une limite globale de 20 % du revenu imposable. Par exemple, en donnant 100€, je peux déduire 66€ de mes impôts. L'effort final du don est de 44€.

Le CCAS est habilité par la loi à recevoir des dons et legs : « *Le président du centre communal [...] d'action sociale a le droit d'accepter, à titre conservatoire, des dons et legs [...]** ».

** article L.123-8 du code de l'action sociale et des familles.*

**J'AGIS CONCRETEMENT
PAR SOLIDARITE POUR
MES CONCITOYENS :
JE FAIS UN DON AU CCAS
ET JE BÉNÉFICIE D'UNE
DEDUCTION FISCALE**

ENTREPRISES

Réduction d'impôt sur les bénéfices de 60% :

Conformément au Code des impôts (article 238 bis), les dons effectués au CCAS, en espèce ou en nature, sont déductibles des impôts sur les bénéfices des entreprises (mécénat social), à hauteur de 60 % du montant des versements



Merci

BULLETIN DE DON

À REMETTRE
AVEC VOTRE REGLEMENT

OUI ! Je soutiens les actions de mon Centre Communal d'Action Sociale

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		

Je règle le montant de mon don en **espèces** ou par **chèque** à l'ordre du Trésor Public.
Don à déposer directement en Mairie au guichet unique ou au service social
ou à adresser par voie postale accompagné de ce bulletin au CCAS de Vaucresson :
8 Grande rue 92420 VAUCRESSON.
Un reçu fiscal vous sera envoyé.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autre : €
20€	30€	50€	100€	150€	200€		

Fait le
Signature :



Centre Communal d'Action Sociale
10 rue de la Folie
92420 VAUCRESSON
01 71 02 80 90